

CONTRIBUTION A L'ETUDE  
DES COLEOPTERES LUCANIDES

Note à propos de *Prosopocoelus serricornis*

par Hughes E. BOMANS (Bruxelles)\*

Jusqu'à présent les auteurs ont toujours cité LATREILLE comme créateur de *Prosopocoelus serricornis*, Lucanide provenant de Madagascar.

Dans le dernier *Coleopterorum Catalogus, Pars Lucanidea* (sic !), paru en 1960, BENESH cite LAMARCK comme auteur de cet insecte. Il donne comme référence : « 1817, Animaux sans vertèbres, IV, p. 603 (*Lucanus*) ».

Très étonné par cette citation, j'ai vérifié les diverses références bibliographiques données d'une part par BENESH, d'autre part par DIDIER et SÉGUY dans leur « Catalogue illustré des Lucanides du Globe » (1953, Paris, Lechevalier, p. 117):

La citation donnée par DIDIER et SÉGUY, si elle est exacte en elle-même, est fautive pour la datation de l'insecte, ces auteurs se référant à l'édition de 1825 de l'ouvrage de LATREILLE.

Or *Prosopocoelus serricornis* a été décrit en 1817 comme *Lucanus*. LATREILLE en effet l'a figuré et nommé dans l'édition de 1817 de l'œuvre de CUVIER « Le Règne Animal », tome IV, planche 13, figure 3, mais n'en a pas donné de description. D'après le Code International de Nomenclature Zoologique cette figuration est parfaitement valable.

La même année le Chevalier DE LAMARCK a publié son « Histoire Naturelle des animaux sans vertèbres », et en page 603 cite le *Lucanus serricornis* suivi de : « Lat. mus. Cuv. Rég. anim. 4. pl. 13. f. 3 ». Cette mention prouve donc bien que LAMARCK s'est référé au travail de LATREILLE et que ce dernier est bien l'auteur original.

\* Adresse de l'auteur : avenue Charles Verhaegen 39, 1950 Kraainem (Belgique).

L'ouvrage de LAMARCK est daté de mars 1817, et celui de LATREILLE n'a, comme la plupart des ouvrages de l'époque, aucune datation précise. De ce fait, théoriquement d'après le Code International de Nomenclature Zoologique, le travail de LATREILLE devrait être considéré comme publié au 31 décembre 1817. Mais dans le cas présent la référence de LAMARCK à LATREILLE prouve sans discussion possible la priorité de ce dernier.

Je pense que cette solution qui, je le répète, a été celle de tous les auteurs jusqu'à présent, sauf BENESH, doit être adoptée et que LATREILLE doit bien rester l'auteur original de *Prosopocoelus serricornis*.